

Communiqué de presse Insee Hauts-de-France

Entre le 1^{er} septembre et le 5 octobre 2020, 5 046 décès ont été enregistrés en Hauts-de-France, soit une hausse de + 5,0 %. Cette augmentation fait de la région l'une des plus touchée par ce rebond épidémique lié à la Covid-19. À l'échelle départementale, le nombre de décès est en légère hausse dans tous les départements, sauf dans l'Aisne.

Des décès en légère hausse

En 2020, entre le 1^{er} septembre et le 5 octobre, 5 046 décès, toutes causes confondues (**cf. Éléments méthodologiques**), ont eu lieu dans les Hauts-de-France. Par rapport à la même période de l'année 2019, on dénombre 239 décès supplémentaires (+ 5,0 %) (**cf. Figure 1**). Avec l'Occitanie (+ 7 %), l'Île-de-France (+ 6 %) et Auvergne-Rhône Alpes (+ 5 %), les Hauts-de-France font partie des quatre régions de France métropolitaine les plus concernées par la reprise des décès.

Cette hausse se concentre dans les départements les plus denses

À l'échelle départementale, entre le 1^{er} septembre et le 5 octobre 2020, le nombre de décès augmente dans les départements les plus denses de la région, à savoir l'Oise (+ 7,1 %) et le Nord (+ 5,6 %). Le Pas-de-Calais (+ 5,0 %) et la Somme (+ 4,2 %) sont légèrement moins touchés. À l'instar de la région, les décès y repartent à la hausse à partir du mois de septembre.

Avec une densité plus faible de population, l'Aisne et la Somme restent encore épargnés par cette reprise des décès. Entre le 1^{er} mai et le 21 septembre 2020, le nombre de décès dans ces départements diminue respectivement de 4,1 % et 1,9 % par rapport à 2019.

Avec la densité de population la plus faible des Hauts-de-France, le département de l'Aisne est le seul de la région à être encore épargné (+ 0,6 %).

La tranche d'âge des 65-74 ans très touchée

À l'échelle régionale, entre le 1^{er} septembre et le 5 octobre 2020, le nombre de décès augmente plus significativement pour les personnes âgées de 65 à 74 ans (+ 12 %). Cette tranche d'âge est également la plus touchée en proportion par la reprise des décès dans les départements du Nord (+ 12 %), du Pas-de-Calais (+ 16 %) et surtout de l'Oise (+ 32 %).

Notre service presse est à votre disposition pour répondre à vos questions :

 06 60 51 86 50  communication-hdf@insee.fr

Figure 1 : L'Aisne : seul département encore épargné par une reprise des décès

Nombre de décès dans les Hauts-de-France par département

	Ensemble des décès (1) : cumul des décès du 1er septembre au 05 octobre		
	2020	2019	Evolution entre 2019 Et 2020 (en %)
Aisne	472	469	0,6
Nord	2 173	2 057	5,6
Oise	525	490	7,1
Pas-de-Calais	1 286	1 225	5,0
Somme	590	566	4,2
Hauts-de-France	5 046	4 807	5,0
France entière	56 053	54 208	3,4

Source : Insee à partir des données d'état civil 2020 et 2019

(1) Ensemble des décès, transmis par voie dématérialisée ou par voie papier par les mairies aux directions régionales de l'Insee (avec un délai maximal de transmission de 8 jours, auquel il faut rajouter un délai de saisie)

Éléments méthodologiques

L'Insee gère le Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) conformément au décret n° 82-103 du 22 janvier 1982. D'après ce décret, les communes doivent transmettre à l'Insee les informations dès qu'un acte d'état civil est dressé sur le territoire français.

L'Insee a décidé de diffuser temporairement à un rythme hebdomadaire, le nombre de décès enregistrés dans chaque département, afin de contribuer en toute transparence à la mise à disposition de données pendant la pandémie de Covid-19. **Ces données couvrent toutes les causes de décès et sont donc largement supérieures aux décès liés à la pandémie.**

Les mairies ont un délai légal de transmission de ces informations à l'Insee **d'une semaine au maximum**. Lorsque la transmission se fait sous forme papier, il faut ajouter un délai supplémentaire d'envoi par courrier postal et de saisie par les services de l'Insee.

Les séries de décès quotidiens publiées par l'Insee pour chaque département dénombrent les décès selon leurs dates de survenue. **Ces décès sont comptabilisés dans le département où a eu lieu l'évènement et non dans le département de résidence de la personne.** Les décès transmis par voie dématérialisée sont mis à disposition jusqu'au jour J-7. Le nombre de décès total par département est disponible jusqu'au jour J-11 car l'intégration des décès transmis par papier est plus longue.

Il est important de noter que **ces données sont très provisoires et seront révisées à chaque nouvelle publication**. Pour autant, l'Insee fait le choix de les mettre à disposition de tous, car elles peuvent permettre de déceler précocement des changements de tendance (*cf. Pour en savoir plus*).

Pour en savoir plus

- Insee : [nombre de décès quotidiens \(France, régions et départements\)](#)
- Insee Hauts-de-France : [précédents communiqués de presse sur le suivi des décès](#)
- [« Plus de décès pendant l'épisode de Covid-19 du printemps 2020 qu'au cours de la canicule de 2003 »](#),
Insee, Insee Première n°1 816, 18 septembre 2020
- Santé Publique France : [chiffres clés et évolution de la COVID-19 en France et dans le monde](#)

Notre service presse est à votre disposition pour répondre à vos questions :

06 60 51 86 50



communication-hdf@insee.fr